

- **Un nouveau Décret du 10.11.2020 (JO du 11) sur les personnes vulnérables** : une liste élargie par rapport au décret du 29.08 et deux conditions supplémentaires (ne pouvoir ni recourir totalement au télétravail, ni bénéficier des mesures de protection renforcées précisées dans le décret).
Formalisme : demande du salarié + certificat médical. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié : saisine du médecin du travail.
- **Activité partielle** : une mise à jour du Questions/Réponses relatif à l'activité partielle est disponible depuis le 9 novembre 2020 : [cliquez ici](#).
- **Télétravail** : une mise à jour du Questions/Réponses relatif au télétravail est disponible depuis le 10 novembre 2020 : [cliquez ici](#).
- Une nouvelle version du simulateur des IJ maternité et paternité est disponible sur le site Ameli : [cliquez ici](#).
- Pour la Cour d'appel de Versailles, un entretien préalable peut se dérouler par téléconférence si certaines conditions sont réunies : **Arrêt du 04.06.2020 n° 17/04940 (nous consulter pour plus de précisions)**.
- Pour la Cour de Cassation, il appartient « au salarié de justifier que la prise d'heures de délégation les dimanches et jours fériés, en dehors de son horaire de travail, était justifiée par les nécessités de ses mandats » (**Cass. Soc. 14.10.2020 n° 18-24049**)

ALERTES |

POINTS DE VIGILANCE

- **Toutes les entreprises d'au moins 10 salariés doivent ouvrir un compte AT/MP avant le 1^{er} décembre 2020. Il ne vous reste plus que quelques jours !** RDV sur le portail www.net-entreprises.fr
- **Index égalité** : le Ministère du Travail a annoncé dans un communiqué de presse du 4 novembre 2020 qu'à partir de mars 2021, les entreprises de plus de 250 salariés verront leur score être publiés sur le [site](#) du Ministère.
- **Forfait jours** : lorsque le forfait est inférieur à 218 jours, le salaire minimum conventionnel doit être proratisé, sauf stipulations contraires dans le contrat de travail. (**Cass. Soc. 30 septembre 2020 n° 18-25.583**)
- **État d'urgence sanitaire** : l'Assemblée nationale a adopté, le 7 novembre 2020, le projet de loi proratisant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus. **Le Conseil Constitutionnel est saisi.**
- **PLFSS 2021** : l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le 27 octobre 2020, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 : [cliquez ici](#).

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? |

QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?

- Le Portail orientation pour tous propose un tour d'horizon des sites, nationaux ou régionaux, à ne pas manquer pour trouver un futur employeur voire une formation : [cliquez ici](#).